Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Additif VETROCOOL

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Additif VETROCOOL

Autres désignations commerciales

BO 5002833, 5 kg
BO 50028333, 20 kg

UFI: 5J5E-CVYY-S8FT-NJ0M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

aides de lubrification Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
E-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
E-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H412

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Additif

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
95-14-7	Benzotriazole			20 - < 25 %
	202-394-1		01-2119979079-20	
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2; H302 H319 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
95-14-7	202-394-1	Benzotriazole	20 - < 25 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
S'éloigner de la zone dangereuse.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver à l'eau chaude et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les yeux et la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone
oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Déversements majeurs: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Pour le nettoyage

Rincer à l'eau.

Autres informations

Ne jamais remettre le produit déversé dans le conteneur d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Conserver dans le conteneur original.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

10 - 30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Inhibiteur. Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
95-14-7	Benzotriazole			
Salarié DNEL,		dermique	systémique	1,08 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,		par inhalation	systémique	19 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental		Valeur
95-14-7	Benzotriazole	
Eau douce		0,0194 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,004 mg/kg
Sédiment marin		0,004 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		394 mg/l
Sol		0,003 mg/kg

Conseils supplémentaires

Même si tout le produit est déversé, vu les petites quantités présentes, les limites d'exposition ne peuvent pas être atteintes. Néanmoins il est du devoir de l'utilisateur de vérifier ceci et de suivre les limites d'exposition données sur le lieu de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

gants de protection EN ISO 374

caoutchouc nitrile
Caoutchouc butyle
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé: A-P2.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaunemarron
Odeur:	caractéristique

		Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	non applicable	
Température d'auto-inflammation:	non applicable	ASTM D 1929
pH-Valeur (à 20 °C):	7,5-8,5	DIN 51369
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	8 - 12 mm²/s	DIN 16896
Hydrosolubilité:	soluble	OECD 116
Densité (à 20 °C):	1,130-1,150 g/cm³	DIN 51757

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion
aucune

Combustion entretenue: UN Test L.2

Propriétés comburantes
aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5. Matières incompatibles

acides forts et oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
95-14-7	Benzotriazole				
	orale	DL50 500 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette information n'est pas disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
95-14-7	Benzotriazole						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	180 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	75 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	15,8	48 h	Daphnia gaöata		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,97	21 d	Daphnia		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
95-14-7	Benzotriazole	1,34

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Cette information n'est pas disponible.

Information supplémentaire

pollue faiblement l'eau

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160508 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160508 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Information supplémentaire

Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,11,12.

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)